

**COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin, les membres composant le Conseil d'administration du C.C.A.S de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 21 juin 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Danièle GARCIA.

Etaient présents : Mme GARCIA, Mme BOUCHON, M. ZAOUÏ, Mme FERROUDJI, Mme COLMANT, M. PREVOT, Mme SERGENT, Mme OLLIVIER, M. DELMAS.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil d'Administration et peuvent valablement délibérer.

Représenté(e)s : M. PETITTA.

Etaient absents : M. TSIBAKI-MBOKO, M. LERICOLLAIS, Mme ROLLY, Mme CARCASSET, Mme BUSSON, M. BENISTY, M. L'HUILLIER.

Nombre de membres
composant le conseil : 17

en exercice : 17
présents : 9
représentés : 1
absents : 7

Madame la Vice-Présidente ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU MARDI 27 JUIN 2023

DELIBERATION : N° 2023/11
DIRECTRICE : Sophie TROUART
AFFAIRE SUIVIE PAR : Marc DUCROT

Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 du budget du Centre Communal d'Action Sociale

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU la délibération n° 2023/02 du 11 avril 2023 relative à la reprise anticipée des résultats 2022 du budget du Centre Communal d'Action Sociale,

CONSIDERANT le compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier de Sainte Geneviève des Bois,

CONSIDERANT le compte administratif 2022 adopté ce jour faisant apparaître un excédent de fonctionnement de **64 374.46 €** et un excédent d'investissement hors restes à réaliser de **64 874.86 €**,

Résultat de la section de fonctionnement	
Excédent de l'exercice	68 689.83 €
Déficit antérieur reporté (ligne 002)	-4 315.37 €
Excédent à affecter	64 374.46 €
Résultat de la section d'investissement	
Excédent de l'exercice	14 553.06 €
Excédent antérieur reporté (ligne 001)	50 321.80 €
Excédent à affecter	64 874.86 €
<i>RAR en dépense</i>	0.00 €
<i>RAR en recette</i>	0,00 €
Excédent avec RAR	64 874.86 €

APRES AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 en recette de fonctionnement (ligne 002)
64 374,46 €

DECIDE d'affecter l'excédent d'investissement de l'exercice 2022 en recette d'investissement (ligne 001)
64 874,86 €

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Pour extrait conforme.

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Mme Danièle GARCIA

Signé électroniquement par
Danièle GARCIA

Accusé de réception en préfecture
091-269101010-20230707-DEL2023-11-DE
Date de télétransmission: 07/07/2023
Date de réception préfecture: 07/07/2023